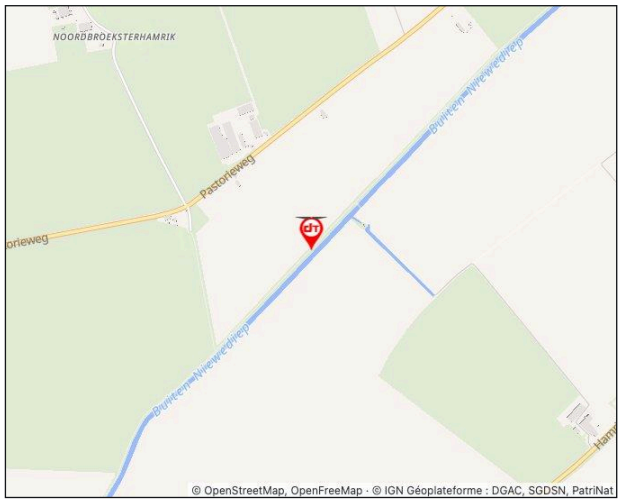
Luchtbeelden van de Westerse Molen - Zeldenrust in Nieuw Scheemda

Patrimoine · Pays-Bas

Coordonnées GPS	53.20641, 6.91875
Altitude	-1 m
Hauteur maximale	120 m max
Accès	Accès à pied < 1 000 m
Aérodrome le plus proche	Aérodrome d'Oostwold 7,9 km, direction E · même altitude que le spot
Référence du spot	299647



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+01:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Sam. 21 nov.	07:28	08:08	16:29	17:08	8 h 21	08:08–09:07 · 15:29–16:29
Dim. 22 nov.	07:30	08:09	16:28	17:07	8 h 18	08:09–09:09 · 15:28–16:28
Lun. 23 nov.	07:31	08:11	16:26	17:06	8 h 15	08:11–09:11 · 15:26–16:26

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Aérodrome d'Oostwold	Aérodrome	7,9 km, direction E	1 m
Veendam Glider Site	Aérodrome	15 km, direction SO	1 m
Hélistation d'Universitair Medisch Centrum	Hélistation	23 km, direction O	24 m
Aérodrome de Stadskanaal	Aérodrome	24 km, direction S	4 m

Description

Beelden door mij gemonteerd en geupload De molen staat aan het Buiten Nieuwediep tussen Noordbroek en Nieuw-Scheemda. Halverwege de Pastorieweg is een parkeerplaats waar vandaan u te voet of per fiets de molen kunt bereiken. De molen werd in 1862 gebouwd als vervanging van de dat jaar afgebrande molen uit 1798 door molenmaker Kamphuis uit Niewolda. De molen bemaalde oorspronkelijk met zijn twee vijzels het waterschap Westerse Molenpolder (662 ha. groot) en fungeerde vanaf 1878 als hulpgemaal bij een in dienst gesteld stoomgemaal. Bij het aanbrengen van een gietijzeren bovenas in 1893 werd het wiekenkruis voorzien van zelfzwichting. Sinds 1964 werd dit stoomgemaal vervangen door een gemaal met een dieselmotor van 60 pk. In 1967 ging het waterschap met andere naburige polders op in het waterschap Oldambt. Als gevolg daarvan werd het oude stoomgemaal en de molenaarswoning bij de molen …

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=299647

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Ce pays applique les règles européennes des drones (catégorie ouverte) ; il peut y ajouter ses propres zones et conditions.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=53.20641&lon=6.91875
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.